N° 26

PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 43 (2004-2005)

Séance publique de Commission *

Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, de l'Agriculture et de la Ruralité

Mardi 31 mai 2005

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 3

Interpellations 3

Interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'avis inquiétant de la cellule Risques d'accident majeur (RAM) sur le rapport de sécurité de la Floridienne Chimie à Ath»

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 3

Interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la validité des chiffres annoncés par Fost + pour la gestion des déchets d'emballage»

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 8

Questions orales 14

Question orale de Mme Cornet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les subsides aux «centres-nature» ou «guides-nature» de Wallonie»

Orateurs : M. le Président, Mme Cornet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 14

Question orale de Mme Lissens à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les primes à la régénération»

Orateurs : M. le Président, Mme Lissens, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 17

Question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la problématique des fuites sur le réseau de distribution d'eau»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 20

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'utilisation d'herbicides dans les lieux publics en Wallonie»

Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 22

Liste des abréviations courantes 26

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT,
DES RESSOURCES NATURELLES, DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. Meureau, Président.

La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral commence à 14 heures12 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'AVIS INQUIÉTANT DE LA CELLULE RISQUES D'ACCIDENT MAJEUR (RAM) SUR LE RAPPORT DE SÉCURITÉ DE LA FLORIDIENNE CHIMIE À ATH»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'avis inquiétant de la cellule Risques d'accident majeur (RAM) sur le rapport de sécurité de la Floridienne Chimie à Ath».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, chers Collègues, l'avis de la cellule Risques d'Accident Majeur (RAM) sur le rapport de sécurité du site de la Floridienne Chimie a été rédigé en 2004. L'avis de la cellule est négatif et le rapport est refusé, semble-t-il. Un nouveau rapport doit être remis pour le 28 mai 2005.

Pour rappel, la Floridienne Chimie est classée «Seveso seuil haut». Il est donc question ici d'un grand risque en matière de pollution de l'air, de pollution de l'eau et de risque d'incendie.

Ma volonté n'est pas d'être inutilement alarmiste. Cependant, je peux raisonnablement être inquiet pour la sécurité des travailleurs et pour la sécurité et la santé des riverains. Trois passages de l'avis de la Région wallonne sur le rapport de sécurité sont éclairants :

– la page 1 du rapport mentionne un certain nombre de situations à risques ;

– la page 2 : *«La suite de l'évaluation du rapport démontre que la gestion est bien moins prudente dans la pratique que dans les intentions déclarées. Le désaccord apparaît très clairement dans la protection du voisinage contre les émissions de poussières toxiques. Il n'y a pas de remplacement préventif des filtres à manche et il n'y a pas de dépoussiéreurs électrostatiques.»* ;

– la page 3 : *«Les procédés ne sont décrits que très sommairement comme s'il était évident que tout ne pouvait se passer autrement que prévu.»*.

Voilà déjà un certain nombre d'éléments qui nous permettent d'être quelque peu inquiets par rapport à ce rapport et à l'absence de mesures préventives.

Autres aspects :

– la pollution de l'air par les métaux lourds (plomb et cadmium surtout qui ont la particularité de rester fixés dans l'organisme, comme vous le savez, d'où toxicité grave) par une gestion des filtres qui semble être aléatoire ;

– le manque de sécurité interne : aucun système de détection incendie n'est prévu, surtout dans les sections où des substances inflammables ou comburantes sont présentes. L'avis de la cellule note que l'absence de fiche de réactions prévisibles est une lacune grave car elle empêche de mettre en évidence les risques d'accidents les plus redoutables ;

– autre élément qui n'est pas négligeable du tout, je trouve donc que ce rapport est quand même assez dur, finalement, c'est la pollution de la Dendre notamment dans le sulfate de zinc, le nitrate de cadmium, l'acide nitrique et le nitrate de nickel. L'avis préconise que la question des rétentions devra être examinée systématiquement. De plus, l'avis note que, dans le cas d'un rejet de la Dendre, les principaux responsables sont informés de manière trop tardive, à savoir après que le rejet a eu lieu.

Quelles ont été, depuis la publication de ce rapport, les actions mises en œuvre par la DGRNE pour inciter l'entreprise à se mettre en conformité avec la directive «Seveso II» et pour enquêter sur les éventuelles pollutions dans le voisinage ?

À combien de reprises, depuis 2001, la Police de l'environnement a-t-elle été appelée sur les lieux, suite à des problèmes de pollution ?

Etes-vous favorable à la mise en place d'un suivi épidémiologique des riverains et à un programme de suivi des éventuelles pollutions par les métaux lourds sur la ville d'Ath ? Ceci relève évidemment aussi de votre collègue le Ministre de la Santé en Région wallonne.

Enfin, il semblerait que le service qui rédige les avis sur les rapports de sécurité n'est pas celui qui se rend sur place pour vérifier la mise en œuvre des mesures de sécurité. Comptez-vous mettre fin à cette incohérence et à une juste répartition des compétences entre les services ?

Il s'agit effectivement d'un problème important et potentiellement dangereux en termes de santé publique. Donc, Monsieur le Ministre, en étant très synthétique, je souhaiterais, dans mon interpellation, en tout cas, qui est beaucoup plus longue mais que vous avez reçue, je le répète, entendre quelles sont les mesures que vous avez envisagées pour le suivi de ce dossier qui n'est pas récent, mais néanmoins, qui est récent en fonction des nouveaux éléments que je viens de mettre en lumière.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais essayer d'être aussi synthétique que M. Wesphael, ce qui n'est pas évident.

M. le Président. – Une toute petite seconde. Il n'a pas demandé que vous soyez synthétique dans la réponse. À mon avis, il pratique la devise de Jacques Chancel qui animait le «Grand Échiquier», il disait : *«J'ai toujours considéré que la réponse était plus importante que la question.»*.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – L'accord de coopération relatif aux risques d'accident majeur prévoit que le rapport de sécurité est un document public à destination des services d'évaluation, du bourgmestre, du gouverneur mais aussi qu'un exemplaire est à la disposition de la population pour consultation.

Les rapports sont actuellement consultables au siège de la DGRNE à Jambes. Ces rapports de sécurité doivent être rédigés de façon telle que les lecteurs puissent avoir un descriptif très clair des risques qui sont présents sur le site et de la façon dont l'industriel peut les maîtriser. Dans le cas de la Floridienne, un premier avis a été remis le 28 octobre 2004 par la Cellule RAM sans qu'aucun contact n'ait été pris entre cette dernière et l'exploitant.

L'avis porte uniquement sur le rapport de sécurité qui est censé décrire l'ensemble des installations. Le rapport de la Cellule RAM comportait deux types de remarques : des remarques sur la forme du document (conformité avec ce qui est exigé en la matière), mais aussi des remarques sur le fond, avis sur la sûreté de certaines installations.

Ce premier avis ayant été négatif, l'exploitant fut tenu de fournir une version corrigée en fonction des remarques faites pour le 28 mai et à ce jour, l'exploitant n'a toujours pas fourni cette version corrigée et nous sommes le 31.

Le directeur de la Floridienne doit se rendre à l'administration afin de présenter les solutions qu'il apporte pour pallier les lacunes du rapport de sécurité. Cette réunion devrait avoir lieu début juin, en présence, d'une part, des services d'évaluation, cellule RAM, pompiers, protection civile, travail et concertation sociale, etc. ainsi que de M. le Professeur Delvosalle, de la Faculté polytechnique de Mons, qui agit actuellement en tant que consultant de la ville d'Ath, dans le cadre d'une mission d'évaluation des risques suite à la catastrophe de Ghislenghien.

Concernant les inspections dans l'établissement, depuis la création de la cellule Seveso à la DPE, 2001, quatre inspections conjointes DPE/DRC ont été réalisées dans cette entreprise. Deux dernières inspections ont été réalisées dans la partie du site où sont entreposés les produits dangereux.

Lors de l'inspection du 23 juillet 2004, douze injonctions ont été notifiées, assorties d'un délai de réalisation pour certaines d'entre elles ou du dépôt d'un plan d'action pour d'autres. Une inspection de suivi d'action a été réalisée le 29 mars 2005 et en cette occasion, des constats de réalisation ont été effectués et de nouvelles injonctions ont été notifiées.

En ce qui concerne la pollution de la Dendre, deux interventions de la DPE ont été réalisées, les 21 et 23 avril dernier. Une première fois, pour une coloration rougeâtre du cours d'eau et une seconde fois, pour une coloration massive du cours d'eau à la suite d'un accident dans l'usine. Une enquête est en cours au sein de l'industrie et l'affaire est suivie par la DPE, un contrôle a été réalisé le 30 avril 2005, les eaux étaient limpides. La DPE est en attente des résultats analytiques.

Par rapport à toute la partie sur laquelle vous avez mis le plus l'accent, surtout le suivi épidémiologique du site, en ce qui concerne les retombées atmosphériques observées dans la zone d'Ath, elles sont faibles en quantité. Néanmoins, les retombées en métaux sont élevées au regard des autres stations wallonnes. Malgré cela, d'après les informations à disposition, les valeurs guides qui seront d'application à partir de 2013, seraient respectées en ce qui concerne le nickel et l'arsenic.

En conséquence, l'opportunité d'une étude épidémiologique va être examinée au sein de mes services en collaboration avec ma collègue, Madame la Ministre Christiane Vienne.

Quatrième point, la répartition des compétences entre services.

Vous avez soulevé tout le problème de la répartition des compétences entre, d'une part, les services d'inspection, la DPE et, d'autre part, les services d'évaluation, la DPA.

L'accord de coopération distingue les missions de service de coordination, de l'évaluation et de l'inspection. En exécution de cet accord de coopération, les services précités ont été désignés par le Gouvernement, par l'arrêté du 4 juillet 2002 qui est relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars relatif au permis d'environnement.

Ainsi, la Division de la prévention des autorisations de la DGRNE a été désignée comme service de coordination et d'évaluation tandis que la Division de la police de l'environnement et les agents de la Direction des risques chimiques constituent des équipes d'inspection chargées de suivre l'ensemble des établissements Seveso.

Cinquième point, en ce qui concerne les plans d'urgence externe et relations avec le fédéral, la Direction générale de la protection civile est en charge de modifier l'arrêté royal définissant les modes de calcul afin de déterminer les zones susceptibles d'être touchées en cas d'accident majeur. Ce projet d'arrêté a été soumis aux Régions, la cellule RAM avait précédemment participé activement à sa rédaction. À ce jour, la Direction générale de la protection civile, après consultation des Régions, est toujours en train d'analyser le texte sur le plan juridique.

La DGRNE a envoyé plusieurs courriers à la Protection civile afin de connaître leur état d'avancement et leur planning tout en rappelant l'urgence de ce dossier. J'ai moi-même transmis un courrier auprès du Ministre de l'Intérieur ainsi qu'au Gouverneur de la province. Il est évident que les autres services d'évaluation n'ont pas attendu la publication de cet arrêté, qu'ils ont rédigé leur guide et procédé à la lumière de l'ensemble des rapports de sécurité déjà existants.

À ce jour, la Protection civile n'a toujours remis aucun avis sur les rapports de sécurité invoquant l'absence de publication.

Sixième point, concernant les permis d'urbanisme et d'appréciation du risque, sur le plan de l'urbanisation autour des sites Seveso, la Cellule RAM a développé une méthodologie pour la prise en compte du risque d'accident majeur dans la gestion de l'aménagement du territoire. La méthode proposée consiste à quantifier le niveau de risque à l'endroit d'implantation du projet, en suivant systématiquement les étapes suivantes :

– identification des dangers ou évènements indésirables ;
– évaluation de la probabilité de survenance des accidents possibles ;
– évaluation de la portée des effets dangereux et la probabilité y associée ;
– le calcul du niveau de risque en sommant toutes les probabilités d'observer les effets dangereux ;
– la confrontation du niveau de risque à une norme d'acceptabilité à définir.

Cette méthode de travail permettrait de cartographier au voisinage des établissements à risques, les zones dans lesquelles l'avis de la Cellule RAM serait indispensable. Cela est essentiel pour définir chaque zone et en fonction de cette zone, les caractéristiques plus les quelques éléments que je vous ai donnés. Finalement, ce sont les zones dans lesquelles pourraient être observés des effets d'accidents dommageables pour les personnes ou les biens avec une probabilité de réalisation qui serait non négligeable.

La définition des parties de territoire que l'on peut appeler «zones d'avis» permettrait de définir des termes à proximité de l'article 116 du CWATUP. Dès lors, dans le cadre de l'application de dispositions du même CWATUP, la zone d'avis aura pour seul effet l'obligation de consulter la Cellule RAM de la DGRNE.

Cette méthodologie a été testée avec succès sur quatre sites en Région wallonne et doit être appliquée à l'ensemble des sites Seveso. Dans l'attente d'une généralisation de cette approche, un projet de circulaire a été adressé aux communes fixant de manière forfaitaire un périmètre de deux kilomètres à partir du site Seveso. C'est une mesure de précaution en attendant l'ensemble des mesures que je viens de vous expliquer.

Voilà, j'ai essayé d'être le plus exhaustif possible en prenant même des éléments qui n'étaient pas dans votre interpellation orale, mais qui étaient dans votre interpellation écrite, pour être le plus complet possible.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je remercie M. le Ministre. Vous n'avez pas spécialement répondu à tout. Je relève, par exemple, que la question de la scission …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai été perturbé par une entrée fracassante.

M. Wesphael (Écolo). – J'ai relevé que la question de la scission entre le service d'évaluation et le service d'inspection, vous l'avez manifestement éludée. Vous n'avez pas répondu sur cette question. J'ai aussi vu que vous annonciez une norme de risque acceptable pour l'aménagement du territoire sans préciser qui l'établirait, quand elle paraîtrait et quelle en serait la valeur légale.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est en cours, je vous ai expliqué.

M. Wesphael (Écolo). – Non, vous n'avez pas dit cela. Vous n'avez pas répondu à ces deux questions.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est en cours.

M. Wesphael (Écolo). – Et la première ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Sur la scission ?

M. Wesphael (Écolo). – Oui.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Que voulez-vous savoir sur la scission ?

M. Wesphael (Écolo). – La scission entre le service d'évaluation et le service d'inspection qui est évidemment fondamentale dans ce dossier. Quel est votre sentiment là-dessus ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je n'ai pas de sentiment à avoir. Je n'ai pas de sentiment.

M. Wesphael (Écolo). – Je continue.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je suis désolé, vous me demandez des sentiments, vous pouvez essayer mais vous n'y arriverez pas.

M. Wesphael (Écolo). – Quel est votre avis, alors ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Au point de vue de mes sentiments, mais ce sera sans doute une discussion un peu différente.

M. Wesphael (Écolo). – D'accord. J'ai ici en mains un document qui reprend les résultats liés à une analyse de l'eau d'une citerne d'un riverain proche de la Floridienne. Voilà le document, je vais vous le donner car vous manquez d'informations.

L'analyse montre des teneurs en cadmium près de cinq fois supérieures aux normes maximales admises pour l'eau de réseau et des valeurs proches pour le zinc et le plomb d'un maximum admissible. Cette analyse date de 2001 mais nous comptons faire …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – D'accord, quelle est la distance entre le riverain dont vous me parlez et le site ?

M. Wesphael (Écolo). – Toute proche. C'est aussi clair que votre réponse précédente. Toute proche. Il conviendrait donc de procéder à des analyses complémentaires. Quand je disais tout à l'heure que pour le moment, la Ministre de la Santé publique était aussi responsable, finalement, pour prendre les mesures de suivi, vous n'avez pas toutes les compétences pour suivre ce dossier, la santé, ce n'est pas vous. Par honnêteté, je dois quand même vous dire que cette étude date effectivement de 2001, mais depuis, il n'y a pas eu d'études complémentaires et donc, je me permets de vous la remettre. Il faudrait peut-être envisager des analyses complémentaires pour voir si, effectivement, ces niveaux de dépassement sont encore vérifiables aujourd'hui ou pas.

Monsieur le Président, j'en ai terminé.

Je joue la transparence, je l'ai toujours dit.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, non, non, mais effectivement, je vais vérifier votre information, en fonction de ce que vous me remettez comme document qui date du 27 avril 2001. Je vais voir, si depuis lors, il y a eu d'autres analyses qui ont été réalisées. Je suppose que non, d'après vos informations.

M. Wesphael (Écolo). – Non, sinon je vous donnerais une analyse plus récente !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, mais c'est possible qu'il y en ait eu, en tout cas, peut-être pas sur ce site-là, pas dans cette citerne-là, mais peut-être à proximité. Je vérifierai quels types d'analyses ont été menées depuis pour pouvoir faire des comparaisons. Si j'ai une information, je vous la transmettrai sans aucun problème.

M. le Président. – L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA VALIDITÉ DES CHIFFRES ANNONCÉS PAR FOST + POUR LA GESTION DES DÉCHETS D'EMBALLAGE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael, à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la validité des chiffres annoncés par Fost + pour la gestion des déchets d'emballage».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, vous l'avez lu, comme moi, Fost+ vient d'annoncer des résultats records en termes de recyclage de déchets d'emballages. Il considère en effet recycler 89,5 % des déchets d'emballages, 92,9 % en prenant en compte l'incinération avec récupération d'énergie.

Il faut tout d'abord mentionner qu'il s'agit des emballages ménagers à usage unique, cela me semble important. Il faut ensuite préciser d'emblée les données sur base desquelles ces informations peuvent véritablement être examinées.

Les responsables d'emballages adhérant à Fost+ ont mis sur le marché, en 2004, 700 kilotonnes d'emballages ménagers à usage unique sur un total de 782 tonnes d'emballages ménagers à usage unique mis sur le marché en 2004.

Fost+ n'est donc responsable que de 89 % des emballages ménagers à usage unique mis sur le marché. Pour les 11 % restants, nous ne connaissons pas les résultats. Il importe donc d'effectuer une première correction dans les chiffres avancés par Fost+. Il est impossible, pour Fost+, seul d'affirmer que 89 % des emballages ménagers à usage unique mis sur le marché en Belgique, sont effectivement recyclés. C'est une première approche.

Le détail de ces collectes et des taux de recyclage qui en dépendent pose également question. Fost+ annonce avoir collecté 176 kilotonnes de papiers cartons d'emballages en 2004 pour un taux de recyclage de 120 %. Fost+ recycle donc plus de papiers cartons que ce que ses adhérents mettent sur le marché. Cela est assez original aussi ! Cela mérite quelques explications de votre part. Nous ne pouvons en effet penser qu'une partie de ces papiers ne vienne pas des emballages, mais des publicités, des magazines, des lettres, courriers, papiers personnels, livres, papiers d'imprimantes personnelles, etc.

À ce propos l'État de l'environnement wallon 2004 commente ce point de la façon suivante : *«La collecte des déchets, de papiers et de cartons est réalisée dans le cadre de l'obligation de reprise des emballages, même si ces derniers sont parfois moins représentés que les journaux, magazines, etc. La détermination de la part des emballages dans ce flux de déchets suscite beaucoup de discussions. De la détermination de ce rapport dépend la part de responsabilité, donc d'implication financière, des différents responsables de la mise sur le marché des produits à l'origine de ces déchets.».*

Dès lors, si nous considérons que Fost+ recyclait effectivement 100 % des emballages papiers cartons et verres que ses adhérents mettent sur le marché et que nous plafonnions donc la quantité recyclée en fonction de ce seuil maximum, le taux de recyclage global des emballages mis sur le marché par Fost+ chuterait à 82 % et non à 89 % et le taux de recyclage global du total des déchets d'emballage mis sur le marché à 75 %. Ce plafonnement à 100 %, tout en étant plus objectif, resterait toutefois à un niveau théorique pratiquement impossible à atteindre.

Par ailleurs, si nous considérons un taux de recyclage des emballages papiers cartons et verres atteignant 90 %, ce qui resterait un record mondial, mais serait intellectuellement plus correct, nous arriverions alors à un taux de recyclage global des déchets d'emballages mis sur le marché par Fost+ de 76 % et un taux de recyclage global du total des emballages mis sur le marché de 69 %. En toute hypothèse, nous sommes déjà fort loin des 89 % claironnés.

Monsieur le Ministre, je souhaite également vous entendre sur ce point. Pouvez-vous vous rallier à la mise en perspective que nous proposons ici ?

À côté de cela, il faut également s'attarder sur les PMC. La partie collectée des PMC ne représente que 14,89 kg par habitant par an, ce qui est très peu. À titre d'exemple, la part non triée des déchets ménagers en Wallonie est évaluée, pour l'année 2002, à 114 kg par habitant, dont au moins 20 kg de plastiques et métaux, c'est dans l'État de l'environnement wallon. Compte tenu de ces éléments également, il est à nouveau difficile de croire que 89 % des emballages ménagers à usage unique sont effectivement collectés.

Du reste, les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisque parmi ces PMC, Fost+ annonce qu'il recycle seulement 64 % des cartons à boissons qu'il met sur le marché et 29 % des plastiques mis sur le marché par ses adhérents. C'est donc très peu et on est loin des chiffres avancés. En se félicitant lui-même, Fost+ cache naturellement ses faibles taux de recyclage des plastiques et cartons de boissons. J'estime dès lors que ces taux doivent augmenter de façon significative, surtout pour les plastiques. Monsieur le Ministre, quelles sont vos orientations en la matière ?

Les résultats de Fost+ ne sont donc pas aussi brillants qu'il le prétend. Je suis donc véritablement inquiet lorsque j'entends le discours du président de Fost+ devant son assemblée générale, disant aussi demander aux entreprises de financer encore et toujours le retraitement de ce type de déchets.

Donc, Monsieur le Ministre, j'ai l'impression qu'il y a une distorsion forte entre les effets d'annonce de Fost+, la réalité de recyclage réellement effectué et que, *in fine*, le citoyen, lui, il paie l'addition complète de Fost+, on connaît le mécanisme, mais pour un service qui n'est pas à la hauteur de ce que prétend Fost+.

Donc, puisque nous sommes dans une phase de renégociation des accords sur les emballages, j'aimerais bien que vous puissiez, en tant que Ministre de l'Environnement, et très soucieux de cette question, faire des arbitrages quand même un peu plus fins que simplement des discours lénifiants de Fost+, même s'il rend des services incontestables. Je ne parle pas de vous, je parle de Fost+.

M. le Président. – J'enlève deux secondes ma casquette de président pour reprendre celle de commissaire pour simplement profiter de mon droit de m'insérer dans une discussion qui m'intéresse aussi, vu que je fais partie d'une intercommunale de traitement de déchets et que je suis moi-même un échevin qui s'occupe de la gestion des déchets.

Je ne suis sûrement pas ici pour défendre Fost+, mais je dirai que, surtout après la visite qui a été faite à Paris, la semaine dernière, Fost+, ou en tout cas un système équivalent, a le mérite d'exister.

Quand on entend qu'en France, c'est 400 kg par habitant et par an et qu'ils ne font pas la différence et qu'on arrive, nous, même dans des communes à caractère semi-rural ou semi-urbain à des 160 kg par habitant et par an, il n'y a pas moins de kg de déchets produits et ils sont mieux splittés, mieux répartis. Donc, je ne reviens pas sur les chiffres ici, mais je voudrais dire qu'au niveau, finalement, des différentes techniques, il me semble qu'il y a sûrement encore moyen d'améliorer, mais qu'on n'est pas si mauvais que cela. Pourquoi est-ce que je réagis là-dessus ? C'est parce qu'il faut évoluer sur la collecte des organiques à domicile. Si on se posait la même question par rapport à ce qui doit s'y trouver ou ce qui ne doit pas s'y trouver, est-ce que le citoyen le paie ou ne le paie pas, on arriverait peut-être à des conclusions qui sont aussi négatives, directement sur le plan budgétaire. Et je ne dis pas qu'elles n'ont pas d'avenir sur le plan environnemental. C'était simplement pour donner ma vision de lecture d'articles de presse par rapport à ces chiffres. On nous considérait vraiment comme excellents en France la semaine dernière.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je me suis posé exactement les mêmes questions. On a effectivement besoin d'avoir la plus grande transparence possible et la plus grande fiabilité possible par rapport à des chiffres qui sont énoncés. Cela me paraît une évidence, parce que cette transparence est gage aussi de la fiabilité et de la confiance de l'ensemble des consommateurs par rapport à un système.

Nous sommes tous, en tant que consommateurs, quelque part, d'une certaine façon, des actionnaires de Fost+. Nous avons donc le droit d'avoir – si on voit cela de façon beaucoup plus large – des chiffres qui tiennent la route et qui sont fiables.

On peut se réjouir, M. le Président le disait, des taux que nous atteignons. Mais on pourrait encore plus s'en réjouir s'ils sont totalement et à 100 % fiables. Je crois qu'il y a de gros efforts qui ont été réalisés. On est certainement dans le peloton de tête au niveau européen, voire mondial en termes de recyclage. Il y a une valorisation, je crois qu'il n'y a pas de discussion là-dessus. Maintenant, je crois qu'on doit avoir le plus grand contrôle en la matière sur les chiffres.

Justement, par rapport à cette transparence et à cette confiance, vous savez que la Commission interrégionale de l'emballage doit contrôler les chiffres qui sont donnés par Fost+ et l'ensemble de ce contrôle sera exercé durant les prochaines semaines afin de déposer un rapport au mois d'octobre de cette année. Y a-t-il décalage ou pas ? Vous avez relevé quelques anomalies ou quelques éléments qui peuvent être surprenants dans les chiffres qui ont été donnés. Tout cela va être contrôlé par la Commission interrégionale de l'emballage et fera l'objet d'un rapport en la matière. C'est comme ça, chaque fois, que cela se déroule.

Je voudrais aussi rappeler simplement que les objectifs qui ont été assignés à Fost+ l'ont été par le Gouvernement précédent.

Il reste, au-delà de l'étonnement, quelques éléments qui peuvent apparaître surprenants. Le contrôle sera là, il sera effectué de façon la plus rigoureuse possible. Faisons confiance aussi à la Commission interrégionale de l'emballage en la matière. Au-delà de cela, je crois qu'il y a un point qui est important, c'est de voir qu'il n'y a pas qu'un élément de taux de recyclage. Quels sont encore – et c'est cela qui m'intéresse peut-être le plus – les déchets qui échappent au système ? Je ne voudrais qu'il y ait un système à double vitesse avec, d'un côté, Fost+ qui prend en charge toute une partie, mais qui laisse malheureusement en rade pour toute une série de raisons, et parfois pour d'autres raisons que des raisons uniquement environnementales, et vous. Comment on prend en charge cela ? C'est toute la négociation qui a lieu maintenant au niveau de la Commission interrégionale de l'emballage pour faire en sorte que rien n'échappe au système et qu'il n'y ait pas, à un moment donné, ce système à double vitesse avec ce qui est intéressant et facile à prendre en charge et ce qui serait moins économiquement et moins facile aussi pour toute une série de raisons et de modalités, et donc qui serait un petit peu laissé pour compte.

Je crois qu'on doit être attentif – et je le suis particulièrement – de façon à ce que le système couvre tout et que les obligations, en la matière, de l'ensemble des acteurs – parce qu'il n'y a pas que Fost+ – fassent en sorte qu'on couvre tout et que les coûts, parce qu'ils sont importants et l'ensemble des flux financiers qui sont générés par Fost+ puissent couvrir l'ensemble des actions qui ont été assignées et qu'on ne laisse rien sur le bord de la route, sans mauvais jeu de mot.

Je ne serai pas plus long. Je pourrais rentrer dans les détails mais vu que vous avez fait une intervention un peu plus courte et plus pointue au niveau politique, je me suis aussi permis d'aller dans le sens que vous demandiez. En tout cas, je vous remercie de cette interpellation, puisque ça va aussi permettre d'avoir peut-être un contrôle un peu plus accru et pointu en la matière, ce qui est bien nécessaire. Il en va de notre crédibilité, tout simplement, et de la crédibilité de l'ensemble des acteurs.

M. Wesphael (Écolo). – Juste quelques commentaires.

Je pense que la transparence est un élément indispensable dans cette problématique, puisque c'est le citoyen qui paie dans celle-là comme dans d'autres, d'ailleurs. Ce qui est évident aujourd'hui, c'est que Fost+ pratique la valorisation thermique de la récupération des emballages plastiques pour 12 %, en d'autres mots, l'incinération. L'incinération n'étant pas du recyclage. Donc, à un moment donné, il

faut le dire aussi que la réalité, c'est la valorisation thermique pour une partie des déchets plastiques, donc c'est l'incinération.

Deuxième élément que je voulais soulever, c'est que nous avons probablement le plus fort taux de recyclage d'Europe, en ce qui concerne les emballages plastiques, papiers, cartons, etc. mais paradoxalement à d'autres pays, nous n'arrêtons pas d'avoir un taux de production de déchets qui croît d'année en année.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Les autres aussi.

M. Wesphael (Écolo). – Non, ce n'est pas vrai. En Allemagne, par exemple, le taux de croissance de déchets est stabilisé et par ailleurs, vous avez effectivement un système qui n'est pas très éloigné de Fost+, mais vous avez surtout des campagnes de prévention dans l'utilisation des produits et des incitants très importants. Je ne remets pas en question le système Fost+, je dis qu'il faut la transparence et dire aux gens qu'effectivement, à quoi servent finalement leurs cotisations, mais d'autre part, si on n'a pas une réflexion plus large sur la formation des déchets, nous n'arriverons effectivement pas à diminuer le volume sans cesse croissant des déchets produits en Région wallonne.

Je veux dire que j'attends avec vraiment beaucoup d'impatience votre plan en la matière annoncé pour septembre ou octobre, c'est le dernier débat qu'on a eu ensemble.

Donc, je ne remets pas cela en question. Je dis : transparence d'une part, amélioration du système si possible, puisqu'il y a une partie des plastiques qu'on met quand même dans le sac plastique, qui ne sont normalement pas recevables dans le sac bleu – je ne sais pas si c'est bleu partout, en tout cas, à Liège, c'est bleu – pour les PMC, qui ne devraient pas s'y trouver, mais qui s'y trouvent néanmoins et qui n'ont pas de finalité en termes de recyclage. Pourtant le citoyen paie l'ensemble du service.

Je souhaiterais que Fost+ trouve une solution pour ces déchets plastiques qui, aujourd'hui, ne sont pas pris en compte en termes de recyclage, qu'ils sont incinérés purement et simplement, et pour lesquels les citoyens ont finalement une obligation de financement.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous mettez le doigt dessus, effectivement. La production de déchets continue, par habitant, d'augmenter chez nous. Le taux de recyclage continue d'augmenter aussi, cela veut dire que, si on prend cela, sans vouloir caricaturer, mais en comparant des pommes avec des pommes et des poires avec des poires, la partie «sac gris», continue de baisser. C'est ce que vous donniez comme chiffres tout à l'heure. Parce que, quand on compare la France à la Wallonie, comme cela a été fait, il faut toujours être prudent en la matière pour être certain qu'on splitte bien les mêmes choses et que la caractéristique d'un déchet est la même des deux côtés de la frontière. Peu importe. Parce qu'il y a quand même des pays qui continuent à croître, à connaître la croissance – mais la croissance est relative chez nous, malheureusement – et qui continuent d'augmenter leur production de déchets par habitant. C'est le cas chez nous, c'est le cas aussi ailleurs. Pas partout – vous avez pris l'exemple de l'Allemagne – mais c'est le cas dans de nombreux pays qui nous entourent.

C'est parfois aussi un débat qui se situe au niveau du plan de prévention. Quand je vous ai dit, il n'y a pas plus que 15 jours, qu'il faut absolument revoir le plan des unités de traitement de déchets – Foret juin 2003 –, je vous ai donné plusieurs raisons à cela : je vous ai donné une raison budgétaire. Il n'y a pas de financement. Je veux bien remettre une lettre d'intention, mais il n'y a pas de financement prévu. Désolé de le dire, c'est la réalité.

Deuxièmement, il n'y a pas de plan prévention. On a une partie des clés au niveau de la Région wallonne, on n'a pas toutes les solutions. Il y a une partie des clés, notamment au niveau de la sensibi-

lisation, des actions et autres. Vous avez lu d'ailleurs tous les rapports en la matière, notamment celui du Crioc qui demande d'arrêter de mettre l'accent sur le recyclage, etc., que les gens ont maintenant compris le tri, qu'il faut plutôt mettre l'accent sur la prévention. Cela ne fait qu'apporter de l'eau à ce moulin qui en a bien besoin. Ce qui manquait, c'était le plan de prévention. Le plan de prévention, viendra en septembre, octobre, peut-être novembre au plus tard, un plan qui tient compte de nos compétences et qui est encore, heureusement ou malheureusement – ça, c'est pour les régionalistes ou les antirégionalistes – relativement réduit.

Dans ce plan, on doit tenir compte aussi – et c'est pour cela que c'est important qu'il y ait une certaine stabilité au niveau fédéral – de toutes les normes, de toutes les clés que détient le fédéral en la matière. Cela ne nous empêchera pas d'avancer et d'avoir un plan qui est le plus progressiste possible, certainement.

Troisièmement, il faut bien évaluer – parce que cela a un impact environnemental mais aussi un coût pour nos citoyens – les capacités réelles de demain et d'après-demain, à échéance 10, 15,20 ans de cette production de déchets.

Donc, dans les unités de traitement qu'on va développer – certains veulent en construire des nouvelles, c'est encore un autre débat – il faut faire correspondre finalement le volume réel de production de déchets, en étant ambitieux quand même pour réduire cette production tout en ayant des capacités suffisantes que pour pouvoir autogérer l'ensemble de notre production de déchets. Ce n'est pas si évident que cela et un des reproches que je faisais, c'était de ne pas avoir ce plan de prévention, donc de ne pas pouvoir tenir compte des volumes futurs, donc d'avoir des unités de traitement qui sont un petit peu aléatoires en termes de capacité.

Cela prend un petit peu de temps en termes de réflexion, parce qu'on engage l'ensemble de la Région pour 15 à 20 ans et on engage aussi une politique des déchets en général : continue-t-on à produire des déchets, le tout étant finalement d'avoir un taux de recyclage et de tri le plus important possible ou a-t-on une autre politique c'est-à-dire travailler davantage en amont, pour essayer à produire moins de déchets et de réduire aussi, par ailleurs, éventuellement les capacités prévues.

Un des dangers – et c'est un des dangers du plan Foret – c'est qu'il ne reposait sur rien et que, de façon aléatoire, on augmentait les capacités. En augmentant les capacités – vous le savez comme moi, vous l'avez dénoncé en son temps – on est obligé, finalement, de continuer cette course folle à la production de déchets pour saturer les outils, en tout cas, pour atteindre l'équilibre financier de ces outils que sont Ipalle, Intradel ou autres. Ce danger-là existe au niveau des unités de traitement aujourd'hui. Il existait hier ou avant-hier au niveau des CET, où l'intercommunale demandait des volumes totalement excessifs. Il a fallu parfois des pressions pour qu'on en arrive à des CET qui étaient dimensionnés à la réalité des productions de déchets et des besoins. Mais, si on avait laissé faire simplement l'ensemble des opérateurs, chacun avait intérêt à avoir «le plus grand trou» pour y glisser le plus de choses possibles.

C'est un débat vraiment intéressant, me semble-t-il, parce que c'est une approche qui est différente. En ce qui me concerne, il faut avoir une approche complémentaire : un plan de prévention, des unités de traitement qui sont adaptées – et je reviens sur votre interpellation – et que rien ne puisse échapper au système de traitement de déchets qu'il n'y ait pas des déchets, à double, à triple, à quadruple vitesse, avec ce qui est intéressant pour certains, ce qui ne l'est pas pour d'autres économiquement, avec une vision environnementale forte. Fost+ est d'abord là aussi pour régler des problèmes environnementaux. Les aspects économiques doivent être pris en compte, certes, mais sans laisser pour compte toute une série d'éléments qui se retrouvent dans la nature.

M. le Président. – Je retiens de ceci que le débat est intéressant et qu'il aura lieu à l'automne.

QUESTION ORALE
DE Mme CORNET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES SUBSIDES AUX «CENTRES-NATURE» OU «GUIDES-NATURE» DE WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cornet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les subsides aux «centres-nature» ou «guides-nature» de Wallonie».

La parole est à Mme Cornet pour poser sa question.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, le 9 mars dernier, je vous interrogeais sur la problématique du subventionnement des centres-nature et plus précisément sur les difficultés financières que rencontre le «Baluchon» à Charleroi. En ce qui concerne ce dernier, vous nous aviez confirmé que la subvention qui leur était octroyée était de 11.700 euros et vous confirmiez également le fait qu'elle était nettement inférieure aux subventions que le «Baluchon» avait connues les années antérieures, en justifiant cet état de fait par le succès rencontré par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 février 2002 qui précise les conditions d'agrément des centres-nature, d'une part… Je ne vous intéresse pas ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si ! *(Rires dans l'assemblée.)*

Mme Cornet (MR). – Sinon, vous le dites et on clôture tout de suite, je me lève, je m'en vais, il n'y a pas de problème.

Vous m'avez intriguée, la semaine dernière, au travers d'un article que j'ai lu dans *La Dernière Heure*, puisque vous indiquiez que vous envisagiez de revoir le subventionnement – moi, j'ai entendu «Baluchon» – à la hausse et que, d'autre part, vous alliez proposer, dans le cadre de l'ajustement budgétaire 2005, un ajustement de crédit.

Je voudrais savoir si cela concerne exclusivement le «Baluchon» ou si cela concerne généralement l'ensemble des centres-nature. Je voudrais savoir en quoi consiste cet ajustement, quels sont les articles budgétaires concernés et quelles révisions vous proposerez à l'assentiment du Parlement, puisque, chose fort amusante, vous avez indiqué que tout cela ne dépendait pas de vous, mais bien de l'approbation du Parlement, vous m'avez fait sourire une fois de plus.

Il n'empêche qu'il m'intéresse de savoir précisément quel montant vous allez proposer à nos suffrages en termes d'augmentation de crédit et quels articles budgétaires sont précisément visés dans le cadre de l'ajustement qui nous sera soumis.

Autre question concernant cet arrêté du Gouvernement wallon du 8 février 2002, à propos duquel vous indiquez que son succès est tellement important que vous ne disposez pas suffisamment de crédits, que vous avez dû revoir à la baisse l'ensemble des subsides, vous m'aviez indiqué, le 9 mars dernier, que vous feriez une évaluation de l'état des subsides et des dossiers concernés par ces subsides, que vous nous préciseriez l'évolution du secteur, le nombre de dossiers qui ont été rentrés et les subsides qui ont été accordés en raison de ces dossiers.

Je viens donc aux nouvelles tant pour l'octroi du subside au «Baluchon» que pour cette évaluation que vous nous aviez promise. Nous sommes le 1er juin, j'ose croire que vous avez eu tout le loisir de

vous retourner sur la question puisque vous proposerez, dans le cadre de l'ajustement qui nous sera soumis sous peu, les éléments utiles à notre information. Je voudrais bénéficier de la primeur.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, vous vous inquiétez du sort du «Baluchon» et vous avez bien raison, Mme Corbisier en a fait autant, toute une série de parlementaires m'ont écrit, s'inquiétant, à juste titre, des subsides octroyés au «Baluchon». Apparemment, cela fonctionne bien.

Cela étant, de façon plus globale, je ne vais pas vous répondre précisément sur le «Baluchon». Les décisions viendront et les premiers informés seront les premiers concernés. Je n'hésiterai pas à le faire, la décision n'est pas encore prise pour augmenter. Ils ont déjà reçu une subvention, vous l'avez souligné, qui est en diminution, vous l'avez souligné aussi.

Tout l'enjeu maintenant, c'est l'ajustement budgétaire. Je ne vais pas non plus malheureusement vous donner les chiffres de l'ajustement budgétaire parce que nous avons un séminaire prochainement, je vais faire des propositions et je réserve à ces propositions à l'ensemble de mes collègues, vous le comprendrez parfaitement.

Je peux cependant vous rassurer sur certains éléments : je demanderai des moyens supplémentaires lors de cet ajustement pour compenser les réductions. Ça concernera le «Baluchon», comme d'autres associations qui verront un ajustement positif.

Au-delà de cela – et vous revenez sur un point qui est peut-être plus fondamental, sans vouloir dire que ce dont vous avez parlé pour le «Baluchon» n'était pas particulièrement important, parce que le «Baluchon» mène une série d'actions pour diverses associations – je vous ai dit le 9 mars dernier – vous vous rappelez de la date, c'est très bien – que je voulais avoir un cadastre complet de l'ensemble des associations et surtout des missions dans le domaine de l'environnement et de la nature en Région wallonne.

Pourquoi ? Dans un double objectif, à la fois géographique et social en termes environnementaux. C'est pour être certain que l'ensemble des populations concernées, surtout des jeunes, soient touchées par de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement. De nombreuses écoles qui n'ont aucune action, parce qu'ils n'ont pas la chance d'avoir un professeur, des enseignants, un directeur, soit d'avoir une association à proximité qui remplit ce rôle important de sensibilisation à l'environnement, à la découverte de la nature.

Un des défis les plus importants, c'est de pouvoir justement faire en sorte que chacune et chacun, en ce compris dans des régions comme les vôtres d'ailleurs, peut-être prioritairement, les enfants et les jeunes aient accès à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement. Voilà l'objectif que je veux poursuivre.

Cela étant, et je l'ai toujours dit, les moyens budgétaires, de façon globale, seront revus à la hausse d'une part, par ailleurs, l'ensemble des missions et des actions menées concrètement sur le terrain pour voir qui est touché, où et comment, seront redéfinies.

Il faut faire en sorte aussi que les thématiques de l'environnement soient suffisamment complémentaires dans des régions ou dans des sous-régions, pour ne pas qu'il y ait deux associations dans la même commune qui soient subsidiées et qui, finalement, remplissent le même type d'actions. L'une, par exemple, pourrait faire de la sensibilisation sur le problème de l'air et l'autre remplir une autre mission sur la protection des eaux ou l'assainissement des eaux.

Je ne veux pas – et j'ai toujours dit depuis le départ – faire ce travail. D'abord nous n'avons pas les moyens humains, ni les compétences seules.

Vous m'écoutez toujours, Madame Cornet ?

Mme Cornet (MR). – Oui. En fait, vous ne répondez pas à mes questions et ça m'énerve.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On a une convention avec le réseau IDE qui réalise ce travail. Le réseau IDE, c'est le monde associatif. Ce travail est en cours de finalisation. Il va recenser ce qui existe, les missions, faire des propositions aussi pour voir comment on pourrait être davantage complémentaire, pour mieux utiliser les moyens qui seront revus et corrigés à la hausse, pour rendre plus de services en termes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement à l'ensemble des citoyens de notre Région.

C'est ça l'objectif.

J'espère avoir répondu, apparemment, pas à l'ensemble de vos questions.

Vous attendrez aussi l'ajustement budgétaire pour avoir les réponses que vous attendez et je suis certain que vous comprendrez que je donnerai mes propositions en priorité à mes collègues du Gouvernement – pourtant ce n'est pas l'envie qui me manque de les donner aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Vous êtes un sacré phénomène ! Je peux tout à fait comprendre que vous souhaitiez partager, de manière privilégiée, avec vos collègues du Gouvernement, l'information, mais alors pourquoi vous lâchez-vous dans la presse à ce sujet ? Vous m'expliquerez parce que moi … À part faire de la communication, je ne saisis pas et je trouve ça très peu crédible.

Je vous pose des questions concrètes, vous ne me donnez aucun chiffre.

Vous vous êtes engagé le 9 mars à faire une évaluation.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Elle est en cours. Ça fait trois mois.

Mme Cornet (MR). – Il ne manquerait plus que ça qu'elle ne soit pas en cours !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous respectez le réseau IDE, je suppose, qui …

Mme Cornet (MR). – Alors pour le reste, je note que je n'ai pas de chiffres. Je serai présente à l'ajustement budgétaire et je viendrai vérifier.

Visiblement, ce que vous voulez, c'est nous fixer des rendez-vous. Il n'y a pas de problème, je tiendrai l'agenda.

Mais vous avez indiqué qu'il y aura une compensation de la réduction des subsides pour le «Baluchon». C'est noté.

Et pour tous les centres de nature, nous notons aussi.

Pour le reste …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame Cornet, je suppose que vous êtes quand même députée de la Région wallonne en général, ne voyez pas que le «Baluchon». Il y a d'autres associations qui mènent des actions aussi, ailleurs, en Région wallonne, qui ont autant d'importance.

Mme Cornet (MR). – Ne vous énervez pas, c'est mauvais pour la santé.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne m'énerve pas.

Mme Cornet (MR). – Vous me faites part de vos objectifs en la matière, mais tout le monde partage vos objectifs. Tout le monde peut comprendre qu'il faut travailler la problématique de l'éducation et de la sensibilisation à la nature. Mais ce n'est pas quelque chose de nouveau.

Et donc, maintenant, au-delà des déclarations et au-delà des sorties presse, je voudrais concrètement des dossiers. Je voudrais des bilans et je voudrais des perspectives. Et je n'en ai pas.

Et donc je serai là à l'ajustement budgétaire et je reviendrai. Je continuerai à vous poser des questions, puisque c'est ça que vous voulez. Il n'y a pas de problème.

QUESTION ORALE DE Mme LISSENS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES PRIMES À LA RÉGÉNÉRATION»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lissens à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les primes à la régénération».

La parole est à Mme Lissens pour poser sa question.

Mme Lissens (MR). – Monsieur le Ministre, depuis 1994, il existe en Région wallonne un arrêté qui octroie aux propriétaires privés une subvention, comme vous le savez, pour la régénération de certaines espèces de plantations forestières.

Le budget 2005 prévoit pour cette subvention appelée communément «prime à la plantation», un budget de 125.000 euros en engagement et de 300.000 euros en ordonnancement. Par ailleurs, un cofinancement, via le programme de développement rural (le PDR), est aussi prévu.

Cette subvention a pour objet d'inciter les propriétaires à diversifier les espèces présentes dans la forêt wallonne et créer ainsi une plus grande biodiversité et une gestion durable des forêts.

D'autre part, cette mesure permet également de subventionner le boisement en zone agricole. Elle s'applique aux propriétaires de terres agricoles, qu'ils soient ou non agriculteurs. Et pour les agriculteurs à titre principal, il leur est possible de bénéficier d'une prime complémentaire de compensation de perte de revenus.

Tout récemment, le secteur – et on peut comprendre – s'est inquiété de la proche disparition du cofinancement européen de cette aide. Vous avez annoncé dans la presse – et c'est rassurant – que la Région va maintenir cette aide et l'assumerait donc sur ses fonds propres. Un nouvel arrêté serait en préparation.

Je souhaiterais dès lors, Monsieur le Ministre, savoir quelles sont les orientations qui sont prises dans la définition de cette nouvelle mesure. La préférence sera-t-elle toujours accordée aux chênes et

feuillus, sachant évidemment les difficultés qu'ont les propriétaires, à en percevoir une juste rémunération sur le marché du bois ? Existe-t-il d'autres moyens pour éviter une surpopulation de résineux dans nos forêts ?

Par ailleurs, comment – et c'est là le plus important – la Région financera-t-elle seule ces aides ?

Enfin, dernière question, cette problématique ne trouverait-elle pas plus de sens si elle était intégrée dans la réforme globale du Code forestier ?

Je vous remercie déjà, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi d'une subvention aux propriétaires particuliers pour la régénération d'espèces feuillues et résineuses, la régénération devait être réalisée pour le 10 mai de cette année.

Au-delà, plus aucune subvention ne peut être accordée. Nous devrons donc rédiger un nouvel arrêté, comme vous venez de l'exprimer.

À ce stade de la réponse, il me semble important de rappeler l'esprit de l'arrêté. La subvention à la régénération est beaucoup plus qu'un simple soutien financier au secteur forestier. Le principal objectif de l'arrêté est d'inciter les propriétaires à respecter toute une série de règles élémentaires de gestion en termes de développement durable de la forêt : les espèces adaptées au milieu, le drainage qui est interdit, les plantations recommandables, l'introduction de feuillus dans les plantations résineuses, etc.

L'évaluation de la mesure, parce qu'avant de changer, il faut évaluer un minimum ce qui a été décidé et ce qui a été mis en place, est mitigée. D'une part 79 % des plantations réalisées dans les forêts privées sont constituées de résineux uniquement.

L'équilibre wallon feuillus-résineux est donc en partie rompu dans certains endroits.

Deuxièmement, les subventions sur base de l'arrêté en vigueur ont été utilisées pour la plantation de résineux à concurrence de 74 %.

Troisièmement, il existe un déficit flagrant de régénération en chênes indigènes.

Quatrièmement, la forêt wallonne est pénalisée par une trop faible diversité des espèces entraînant des problèmes économiques parfois sanitaires ou parfois aussi écologiques.

Par ailleurs, la subvention a été largement utilisée par les propriétaires, puisque les moyens budgétaires normalement prévus ne suffisent plus par rapport aux demandes.

Juste pour information et pour rappel, le budget 2000 pour cette matière, était de 440.000 euros. Il est de 1,070 million au budget 2004.

Je compte proposer au Gouvernement prochainement un nouvel arrêté qui va tenir compte, des éléments d'évaluation dont j'ai repris quelques points. Il y a d'autres points. J'ai mis l'accent peut-être sur des points qui posent évidemment le plus de problèmes.

J'ai présenté cet avant-projet aux représentants des pépiniéristes et des propriétaires forestiers privés. J'ai reçu mardi dernier, donc il y a une semaine, l'ensemble du rapport de la réunion de concertation. La réponse et leur avis sont favorables, mais je ne vais pas vous en dire plus. J'ai fait cela de façon confidentielle avec les interlocuteurs concernés pour ne pas créer de l'émoi dans le bon ou dans le mauvais sens. Je vais recorriger en fonction des remarques et je présenterai l'avant-projet prochainement au Gouvernement wallon.

Il est donc trop tôt pour vous faire part des dispositions légales qui seront retenues, mais vous aurez compris, évidemment, que je tiendrai compte des éléments d'évaluation dans l'arrêté qui sera proposé au Gouvernement dans un souci de développement durable de nos forets avec un accent particulier sur les feuillus, certainement, avec des modalités différentes de ce qui existe.

M. le Président. – La parole est à Mme Lissens.

Mme Lissens (MR). – Je n'ai guère de réponse évidemment à toutes mes questions, dans la mesure où M. le Ministre ne veut pas m'en dire plus.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai reçu le rapport, il y a une semaine. Je veux bien aller vite, mais …

Mme Lissens (MR). – Première chose ; je réinterviendrai évidemment sur le sujet quand j'en saurai un peu plus.

Par ailleurs, vous dites que vous avez fait une évaluation. Ça me semble évidemment plus qu'indispensable. Je pense que c'était la première chose à faire pour réorienter le système.

Par ailleurs, je ne suis pas trop d'accord avec vous quand vous dites que toute la subvention a été utilisée. C'est le but évidemment. C'est qu'elle sert à quelque chose. Si ces subventions sont utilisées …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne suis pas d'accord avec vous …

Mme Lissens (MR). – … C'est bien la preuve que …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pas nécessairement. Parce qu'une subvention peut être utilisée, il peut y avoir même des demandes complémentaires de primes, mais l'effet sur le terrain n'est pas nécessairement l'effet désiré. Ce n'est pas parce que vous mettez beaucoup de moyens, si les modalités ne sont pas bonnes si le résultat – la preuve au niveau de l'évaluation – n'est pas celui escompté, il vaut mieux franchement arrêter à un moment donné.

Mme Lissens (MR). – J'imagine bien qu'on n'accorde ces primes que moyennant des objectifs bien cernés pour l'utilisation de ces primes. Si tel n'est pas le cas, je pense qu'il faudra revérifier sur le terrain si ces primes sont bien utilisées de façon adéquate, me semble-t-il.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est l'évaluation dont je vous ai parlé.

Mme Lissens (MR). – En fait, je ne sais plus dire grand-chose, dans la mesure où je n'en sais guère plus. Cette mesure me semble extrêmement utile. Je pense quand même qu'elle a permis d'aller plus loin dans le sens de la qualité et qu'elle a permis surtout aussi d'éviter un travail au noir sur le terrain qui aurait pu être important si ces primes n'avaient pas été présentes.

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE
DE M. MEUREAU À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LA PROBLÉMATIQUE DES FUITES SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la problématique des fuites sur le réseau de distribution d'eau».

La parole est à M. Meureau pour poser sa question.

M. Meureau (PS). – Monsieur le Ministre, souvenons-nous de la visite, ici à cette tribune de M. Bovesse, le Médiateur de la Région wallonne, pour la présentation de son rapport annuel. Il pointait, dans son rapport, la problématique de la surconsommation d'eau.

Et un des points qu'il mettait en évidence, c'était le fait que le citoyen se trouve régulièrement dans l'impossibilité matérielle de détecter une fuite d'eau sur sa propriété. Et donc, fatalement, il est confronté à une augmentation parfois inconsidérée ou souvent inconsidérée de sa consommation parce que ce fait n'est relevé qu'au moment du constat du compteur.

Les conséquences financières sont évidemment désastreuses. Effectivement, chacun connaît des cas particuliers. J'ai été interrogé à propos d'une surconsommation d'à peu près 100 %, puisque ça dépassait de 260 m^3 une consommation normale de 294.

Après négociation avec la société distributrice, dans ce cas-là, la facture a été allégée parce qu'on a pu prouver qu'on avait affaire à des fuites cachées. Seulement le problème, c'est qu'il est difficile de prouver l'origine de la fuite, qui en est le responsable.

Et donc, c'est une interprétation un petit peu délicate. Ici, cela a été relativement bien réglé. Ce n'est pas le cas chaque fois.

Par conséquent, une des conclusions du Médiateur était d'essayer de trouver des pistes et de prendre des initiatives dans le domaine. J'aurais souhaité connaître votre avis à ce propos.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Les fuites d'eau, tant sur le réseau du distributeur que du consommateur, constituent une perte évidemment directe pour l'environnement, ainsi que pour le portefeuille des distributeurs et des consommateurs.

En ce qui concerne les fuites sur la partie du consommateur, c'est-à-dire après le compteur, le Médiateur de la Région, dont les actions en la matière ne s'adressent qu'à la SWDE, a analysé positivement la manière dont la SWDE gère les cas de surconsommation et de fuites cachées. Ils essayent d'apporter une réponse particulière à des cas particuliers.

En 2004, 203 demandes de révision de factures relatives à une surconsommation d'eau ont été introduites auprès de la SWDE. Parmi celles-ci, 178, soit 88 %, se sont révélé être des cas de consommation anormalement élevée due à l'existence de fuites cachées ou difficilement décelables et ont bénéficié, à ce titre, de l'application du prix de revient du service de production pour le volume de la perte d'eau enregistrée. On a trouvé une solution pour que les gens ne se trouvent pas dans une situation où ils doivent payer des factures démesurées qui ne correspondent pas à leur consommation réelle.

Seulement 25 dossiers ont été refusés pour différentes raisons, soit il s'agissait d'une fuite aux WC due au dysfonctionnement d'un appareil situé sur l'installation privée, un adoucisseur, un chauffe-

eau, etc., soit le client avait déjà bénéficié d'une réduction pour fuite cachée précédemment. Ça peut arriver aussi.

Le consommateur doit évidemment prendre des mesures adéquates visant à surveiller l'évolution de sa consommation. Dans ce cadre, la SWDE, comme la plupart des distributeurs, informe régulièrement ses clients quant aux moyens très simples de vérifier celle-ci. Il suffit par exemple de relever l'index du compteur le soir, après la dernière utilisation de l'eau et de le relever à nouveau le lendemain matin, avant tout tirage pour vérifier s'il y a un *gap* entre les deux.

En outre, suite au relevé de l'index, le distributeur vérifie entre autres si la consommation est bien comprise dans une fourchette raisonnable par rapport aux consommations précédentes. Le cas échéant, il engage une démarche proactive vers le consommateur.

Je tiens également à vous rassurer quant à la recherche de l'origine des fuites. En effet, celles-ci sont souvent aisément décelables. Elles peuvent parfois faire l'objet d'enquêtes plus approfondies, mais sont, la plupart du temps, rapidement cernées.

En cas de problème pour localiser une fuite chez un consommateur en difficulté de paiement, les frais de recherche peuvent, à présent, être pris en charge par une partie du Fonds social de l'eau institué en 2004 et qui est aujourd'hui opérationnel.

En ce qui concerne les fuites situées avant le compteur, celles-ci sont de la responsabilité du distributeur. Elles se situent sur le raccordement en réseau, en voirie ou sur le réseau lui-même. Ces fuites ne sont pas facturées au consommateur, mais elles représentent un coût pour le distributeur. Aussi des distributeurs consacrent-ils une part importante de leurs moyens techniques et humains à la détection et à la réparation de ces fuites.

Des investissements en renouvellement des réseaux devenus vétustes contribuent également à l'amélioration des rendements des réseaux.

En cette matière, je vous rappelle l'amendement du décret Resa déposé dans cette commission, par M. Thissen et Mme Tilleux qui vise à obliger les distributeurs d'eau à déposer l'évolution des rendements des réseaux au Comité de contrôle de l'eau pour qu'on puisse aussi contrôler l'ensemble des opérations.

Dans ce cadre, une étude va prochainement débuter pour déterminer une série de critères de performances qui vont devoir s'imposer aux distributeurs dont des performances de rendements plus importants.

Le deuxième moyen, mais qui ne touche que la SWDE, consiste à fixer des objectifs de rendement de ces réseaux dans son contrat de gestion qui doit être, pour information, renégocié d'ici la fin de l'année. Ça ne touche qu'un opérateur qui pourra régler une partie de ses problèmes au travers de ces plans.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – Je suis assez satisfait de la réponse en entendant que finalement 88 % des problèmes posés trouvaient une solution acceptable pour le consommateur. Et tout ce que je peux espérer, c'est que dans l'évolution des techniques notamment, il ne faille pas nécessairement attendre l'année écoulée. Ça, c'était évidemment un problème de technique de compteur ou de fréquence de passage de l'indexié. En tout cas, je suis relativement rassuré sur le chiffre de 88 % de solutions qui ont permis d'éviter souvent une catastrophe économique pour le ménage parce c'est souvent dans les ménages à revenus modestes que le problème est plus aigu.

(M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'UTILISATION D'HERBICIDES DANS LES LIEUX PUBLICS EN WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'utilisation d'herbicides dans les lieux publics en Wallonie».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, je souhaite vous interroger à propos de l'utilisation d'herbicides dans les lieux publics en Wallonie. Il me revient en effet que nombre de communes pratiquent encore des pulvérisations d'herbicides sur les lieux publics. Or, l'arrêté du 24 avril 1986 est particulièrement clair. Il n'est plus possible d'utiliser des herbicides dans les lieux publics depuis le 16 avril 1988, sauf dérogation par voie réglementaire accordée par le Gouvernement sur avis du Conseil supérieur de la nature. Malgré cela, les distributeurs d'eau détectent des pics de contamination des eaux potables au moment où les opérateurs publics procèdent aux pulvérisations d'herbicides. Le dernier état de l'environnement wallon montre d'ailleurs que la contamination des eaux par des pesticides est toujours en augmentation. Il y a lieu de s'en inquiéter.

Il me semble important que le Ministre rappelle ces dispositions aux communes et aux autres opérateurs publics. Il me revient en effet que de nombreuses communes procèdent à des pulvérisations dans des conditions particulièrement déplorables : épandage dans les caniveaux, en bordure de voiries, juste avant des précipitations, dans des parcs publics sans avertir les usagers, avec des enfants qui jouent au foot à côté et qui vont rechercher leur balle dans les zones qui viennent d'être pulvérisées, etc. Les budgets communaux montrent aussi clairement que les achats d'herbicides en quantités importantes se poursuivent dans de nombreuses communes.

Il est tout à fait regrettable de voir ces pratiques encore en vigueur, alors que de nombreuses alternatives existent et sont mises en œuvre par de nombreuses communes.

Alors, soit, il manque l'information, soit la volonté. Parce que le fauchage des bords de routes, c'est possible ; *muching* et paillage des plantations nouvelles ; entretien manuel des plantations adultes ; élagage de la végétation ligneuse ; fauchage tardif dans certaines zones d'intérêt naturel.

À ce propos, M. le Ministre peut-il me faire connaître le nombre de demandes de dérogations réglementaires introduites sur ces cinq dernières années ? Pour l'année 2005, des dérogations ont-elles été accordées ? Et si oui, à quelles conditions et à qui ?

M. le Ministre n'estime-t-il pas nécessaire de rappeler aux communes cet arrêté important ? Je pense que cela pourrait être une contribution utile des pouvoirs publics pour faire face à la contamination de plus en plus grande des eaux par pesticides, contamination mise en évidence dans le dernier état de l'environnement wallon.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, c'est vrai qu'on a l'habitude de mettre tout sur le dos, à tort, des agriculteurs en matière d'utilisation de pesticides biocides et on se rend compte que des efforts importants ont été réalisés par le monde agricole en la matière, en termes de pratiques, en termes d'utilisation de dosage, même s'il reste encore beaucoup d'efforts à produire.

On se rend compte, et je m'en suis rendu compte encore pas plus tard que la semaine dernière, qu'entre des techniciens parfois indépendants qui viennent donner un avis en termes de dosage, de type de produits, de pesticides, etc. et un marchand qui passe après, l'agriculteur se trouve parfois avec deux avis qui sont totalement différents ; l'un étant indépendant, l'autre l'étant un peu moins puisqu'on est parfois juge et partie.

Donc il reste des efforts à réaliser mais ça va dans le bon sens, certainement en termes de prise de conscience du monde agricole.

Par contre, l'utilisation de produits phyto-pharmaceutiques dans le cadre des activités non agricoles, à savoir les pouvoirs publics, les entreprises de parcs et jardins, les services communaux, les particuliers aussi qui utilisent de plus en plus, des produits sans en connaître nécessairement la portée ni les quantités à utiliser, n'est certainement pas à négliger parce qu'il s'agit de sources de pollution ponctuelles des eaux superficielles et souterraines.

Et un programme de sensibilisation des utilisateurs aux techniques de désherbages alternatifs, à la manipulation des produits, à leur mise en application, pourrait vraisemblablement amener une réduction de l'impact des pollutions ponctuelles sur les eaux. Je crois qu'on va avoir un programme destiné aux acteurs dont je viens de vous parler avec, en premier lieu, les pouvoirs publics, les communes.

Pour information, il y a un arrêté du 27 janvier 1984 qui interdit déjà en Région wallonne l'utilisation d'herbicides sur les accotements, talus, bermes et autres terrains du domaine public faisant partie de la voirie, dans les parcs publics, sur des terrains dont une autorité publique est propriétaire usufruitière affectés à l'utilité publique, sur les cours d'eau, étangs et lacs et leurs rives lorsqu'ils font partie du domaine public.

L'emploi est toujours autorisé dans certains cas bien précis : les allées de cimetières, à proximité des voies de chemin de fer, mais à au moins un mètre, tous les espaces de pavés, de gravier, etc. L'utilisation est limitée à ces éléments-là.

Cela montre très bien aussi par les deux éléments que je viens de vous donner, ce qui est autorisé et ce qui est interdit, que cet arrêté de 1984 laisse malgré tout la voie à l'interprétation en tout cas, dans les faits. Il n'est pas nécessairement toujours respecté, reconnaissons-le.

Donc il apparaît important d'insister sur cette nécessité d'entamer une révision de la réglementation wallonne en la matière, ainsi que son adaptation à la problématique actuelle, en ce compris l'utilisation, le stockage et les périodes d'application des produits phyto-pharmaceutiques dans notre Région en fonction des substances actives retenues par la Commission européenne.

Il y a lieu de revoir non seulement l'utilisation, mais aussi le stockage, que ce soit pour l'usage agricole ou non agricole dans l'ensemble de la Région. Et cette révision postule une coordination Régions-Fédéral, Région sur la partie impacts environnementaux et Fédéral sur les normes, donc sur le commerce des produits. On parlait des déchets tout à l'heure et sans vouloir faire de parallélisme, il faut travailler sur les normes et sur la commercialisation, et pas seulement sur les conséquences et sur la sensibilisation. Notre travail est quand même nettement plus compliqué. Et je crois que nous devrons avoir une réflexion avec le fédéral, par rapport à tout ce qui existe sur le marché, quant aux quantités, aux types de produits et à leur accessibilité. On doit effectivement revoir les normes certainement au niveau fédéral.

Il y a un premier programme, que vous connaissez, qui est prévu au niveau fédéral dans le cadre du développement durable, qui a débuté en janvier 2005, sur l'usage et la réduction de ces usages agricoles des biocides et des pesticides.

Nous pouvons, au niveau de la Région, intervenir aussi certainement dans les partenariats avec les communes. Je crois que notamment le partenariat avec Inter-Environnement et l'Union des villes et des communes, dans le cadre du partenariat Agenda 21 des pouvoirs locaux, devrait mettre à l'hon-

neur ce type de préoccupation dont vous venez de parler aujourd'hui. C'est un des points, ce ne sera pas le seul.

Je vais renvoyer un courrier aux administrations communales, aux gros utilisateurs (parcs et jardins et autres), en Région wallonne, pour leur rappeler leurs obligations en vertu de l'arrêté de 1984, les interpeller aussi, au-delà de la réglementation, sur l'utilisation parcimonieuse – c'est le moins qu'on puisse dire – de ce type de produits, même là où c'est autorisé. Je crois qu'il y a un gros effort à faire et on voit trop ci – et là des mini-catastrophes environnementales dues simplement à une méconnaissance et à une utilisation excessive de ce type de produits avec les conséquences que cela peut avoir sur la santé humaine. J'ai donc demandé à mes services d'envoyer rapidement un courrier, parce que nous sommes en période de grosse utilisation de ce type de produits, pour rappeler l'ensemble des obligations.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, il est clair que mon souci primaire est la santé. D'ailleurs vous savez certainement, ou vous allez le savoir que j'ai aussi posé une question sur le rapport annuel sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. C'est une question un peu parallèle que j'ai posée par écrit. C'est un peu pour compléter le tableau.

Je retiens de votre réponse une volonté de vouloir améliorer ce rapport de l'état de l'environnement et donc d'essayer d'éviter l'utilisation des herbicides. Vous nous avez dit que, parallèlement aux déchets, il y a ici une coordination importante entre le fédéral et la Région wallonne et qu'il vous reste peu dans les mains. Je dirais que vous avez beaucoup de choses en mains quand vous avez la sensibilisation et le contrôle en mains. Vous avez le fait de travailler en amont. Et quand je vois ça par rapport aux déchets dans notre Région, il y a énormément de choses à faire, contrairement à ce qu'on a pu entendre en France.

Et donc, au niveau des herbicides, le plus important est de pouvoir les éviter, avant de devoir corriger ou limiter.

Je me réjouis de voir ce courrier partir. Je vous demande de m'en envoyer une copie/Mais j'aimerais bien le compléter par des alternatives possibles. Peut-être que certaines communes ne savent pas comment faire autrement. J'aimerais bien que ce courrier soit complété par des solutions autres et des rappels d'impact sur la santé, pour l'information des communes.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Un courrier c'est bien, mais est-ce suffisant ? Je ne le pense pas. Au-delà des mandataires communaux, bourgmestres, échevins, etc. qui doivent être bien sûr interpellés en la matière, il y a les chefs des travaux et parfois simplement une ou deux personnes qui s'occupent du désherbage dans des petites communes. Et il suffit que vous ayez quelqu'un qui ne connaisse absolument rien qui n'a aucune formation, qui fasse n'importe quoi pour avoir des mini-catastrophes un peu partout.

Donc la formation des utilisateurs est essentielle. Elle l'est encore plus qu'une lettre simplement envoyée aux mandataires. Je le fais parce que je ne sais pas faire plus que ça. Je ne peux en effet pas aller moi-même – j'en serais de toute façon incapable –, trouver chaque agent qui utilise sur le terrain ce type de pesticides et d'herbicides. Mais nous devons certainement avoir une réflexion sur des formations. Mais on n'agit, c'est vrai, et c'est bien dommage, que sur les conséquences et pas sur la commercialisation et l'accessibilité à ce type de produits.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je vous rejoins. Maintenant, il y a un point dont on n'a pas du tout débattu et que j'avais pourtant soulevé : ce sont les dérogations et l'application réelle sur le ter-

rain. Est-ce que ceux qui l'appliquent sur le terrain, ont à chaque fois des dérogations et où sont les contrôles ? Parce qu'effectivement, c'est le dernier moyen, mais c'est un moyen important si les explications et la formation ne marchent pas.

Et donc quelle est l'amplitude des contrôles mis en place par rapport aux dérogations qui se font ?

Et donc là je n'ai pas reçu le nombre que je vous demandais, mais vous pouvez me la communiquer par écrit, il n'y a pas de problème. J'aimerais quand même bien l'avoir.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – J'ai demandé le nombre des dérogations et comment on contrôlait les dérogations qui étaient dispensées, mais je n'ai pas reçu de réponse de la part de mon administration. Mais je veux bien vous communiquer l'information dès que je l'aurai. Je ne suis pas certain, d'après ce qu'ils ont pu me dire – j'ai encore téléphoné avant de venir – qu'ils aient réellement l'ensemble de l'information. Je vais en tout cas essayer de l'avoir.

Je vous la fournirai dès que je l'aurai, si je l'ai.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Président, dois-je alors changer ma question orale en question écrite pour qu'il y ait un suivi concret ou bien dois-je revenir dans trente jours ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Dès que j'ai l'information, je vous la transmets. Aucun problème.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je vous remercie.

M. le Président. – La question orale de M. Walry ayant été reportée, ceci clôture notre ordre du jour.

La séance est levée.

– *La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est levée à 15 heures 36 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

CET	Centre d'enfouissement technique
Crioc	Centre de recherche et d'information des consommateurs
CWATUP	Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
DGRNE	Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
DPA	Division de la prévention et des autorisations
DPE	Division de la police de l'environnement
Intradel	Association intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise
PMC	Plastiques, métaux et cartons à boissons
RAM	Risques d'accident majeur
Resa	Relance économique et simplification administrative
SPF	Service public fédéral